

Régie de l'énergie du Québec**R-3665-2008**

Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009;

Demande de renseignements de l'ACEF de l'Outaouais

Préparée par Mounir Gouja, ENER-MG

Pour

l'Acef de l'Outaouais

109, rue Wright,

Gatineau (Qué.)

J8X 2G7

ACEF-1, Document 1

11 septembre 2008

Q .1

Question d'ordre général

Gazifère dispose-t-elle d'une étude contenant une information adéquate et plus ou moins fiable sur le parc d'équipements utilisateurs de gaz naturel auprès de sa clientèle?

- Si oui en déposer un résumé
- Sinon quand pense-t-elle se faire une idée de son parc d'équipements? Comment?

Q .2

Référence :

- (i) GI-14, Document 1, p. 7
- (ii) GI-17, Document 1, p. 22-33
- (ii) GI-17, Document 1, p. 8

Préambule :

(i) « *Quant à sa méthode de prévision d'économie d'énergie, Gazifère vous réfère au rapport préparé par son consultant à la pièce GI-17, document 1, sections 3.1 et 5.1, exposant comment Gazifère a établi le nombre de participants par programme prévu pour l'année témoin 2009 et les économies d'énergie y associées, en tenant compte des caractéristiques propres à ses marchés* ». (Nos soulignés).

(ii) Programmes du secteur résidentiel et C&I

(iii) « *Cette année, Gazifère a amélioré ses projections en prenant en considération différents facteurs pouvant influencer l'atteinte de ses résultats, soit l'historique des programmes, les prévisions du service des ventes ainsi que l'expertise de ses partenaires d'affaires*. » (nos soulignés)

Demande :

(i) Veuillez préciser où, dans la référence mentionnée en (i), Gazifère montre comment elle établit le nombre de participants par programme prévu pour l'année témoin 2009. Veuillez alors justifier les projections concernant le nombre de participants pour chacun des programmes détaillés en référence (ii).

(ii) Veuillez expliquer qu'elles sont les améliorations apportées aux méthodes de prévision des ventes et les changements dans l'expertise des partenaires d'affaire du Distributeur qui permettront à Gazifère de présenter, à partir de cette année, des prévisions adéquates pour les programmes proposés.

Q .3

Référence :

- (i) GI-17, Document 1, p. 10-11
- (ii) Décision de la Régie D-2007-130, R-3637-2007, 2007 11 16

Préambule :

(i) : « Afin d'être en mesure de mieux identifier le pourcentage de clients à faible revenu dans l'ensemble de sa clientèle, Gazifère a ajouté des questions d'ordre socio-économique dans son sondage relié à la satisfaction de la clientèle ainsi que dans ses sondages destinés à l'évaluation des volets du programme de Thermostats programmables. Quatre questions ont été élaborées afin de déterminer le seuil de revenu et la composition des ménages sondés :

- A. Êtes-vous :
 - 1) propriétaire ou
 - 2) locataire de votre demeure
- B. Combien de personnes habitent actuellement dans votre demeure ? _____ personnes
- C. Combien d'adultes ? _____ Combien d'enfants ? _____
- D. Selon l'échelle suivante, quel est le revenu annuel brut de l'ensemble des membres de votre ménage (adultes) ?
 - 1) Moins de 20 000 \$
 - 2) Entre 20 000 \$ et 25 000\$
 - 3) Entre 25 000 \$ et 30 000 \$
 - 4) Entre 30 000 \$ et 35 000 \$
 - 5) Entre 35 000 \$ et 40 000 \$
 - 6) Entre 40 000 \$ et 45 000 \$
 - 7) Entre 45 000 \$ et 50 000 \$
 - 8) Plus de 50 000\$
 - 9) Ne sait pas / Ne répond pas

Gazifère entend poursuivre cette démarche pour tous les sondages qui couvriront tous ses programmes afin d'avoir un portrait le plus juste possible de cette clientèle. Les résultats qui seront obtenus dans les sondages seront analysés à l'aide du tableau des seuils de revenus utilisé pour le programme Éconologis de l'AEÉ afin d'avoir une définition cohérente d'une famille à faible revenu pour les acteurs en efficacité énergétique au Québec »

(ii) : « La Régie approuve le programme Éconologis tel que proposé par Gazifère. Elle lui demande d'inclure des questions d'ordre sociodémographique dans un sondage, si possible autre que celui sur la satisfaction de la clientèle, de façon à estimer la proportion de ménages à faible revenu parmi ses clients. Les résultats obtenus devront être présentés lors du dossier tarifaire 2009. »

Demande :

- a) Veuillez préciser pourquoi le Distributeur n'a pas opté pour la réalisation d'un sondage sans lien avec les sondages habituels sur la satisfaction de la clientèle et sur les programmes, tel que le demande la Régie qui cherche une estimation de la proportion des ménages à faible revenu parmi les clients du Distributeur.
- b) Veuillez préciser quand le Distributeur entend-il déposer les premiers résultats des sondages comprenant les nouvelles questions d'ordre sociodémographique.

Q .4

Référence :

- (i) GI-17, Document 1, p. 11
- (ii) GI-17, Document 4, p.2, Tableau Activités promotionnelles

Préambule :

« En date du 30 juin 2008, le programme Chauffe-eau instantané comptait un participant. Cependant, un entrepreneur en construction de la région outaouaise a montré beaucoup d'intérêt pour les chauffe-eau instantanés, ce qui devrait permettre des retombées dès la fin de l'année 2008. Gazifère croit que ce programme doit continuer car sa promotion n'a débuté qu'en février 2008 lors du Salon ExpoHabitat de l'APCHQ. »

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons derrière ce retard enregistré dans la promotion du programme chauffe-eau instantané pour voir le Distributeur arriver au 30 juin 2008 avec un seul participant.
- b) Veuillez expliquer pourquoi le Salon ExpoHabitat ne figure pas à la référence (ii) ci-dessus.

Q .5

Référence :

GI-17, Document 1, p. 19

Préambule :

« Gazifère propose d'apporter les ajustements suivants :

A. Augmenter l'aide financière rattachée à chaque volet du programme Thermostats programmables à 44 \$ (au lieu de 40 \$), attribuable à la hausse des coûts d'installation de cette mesure;

B. Augmenter l'aide financière pour le volet unifamilial du programme Panneaux réflecteurs de chaleur à 347 \$ (au lieu de 260 \$) et les aides financières pour les volets multi-logements ainsi que

communautaire du programme Panneaux réflecteurs de chaleur à 155 \$ et 180 \$ (au lieu de 150 \$ et de 260 \$) à la lumière des résultats réels depuis l'instauration du programme. »

Demande :

Plutôt que d'agir au niveau du montant de l'aide accordée pour ces deux mesures, le Distributeur a-t-il pensé à intervenir en amont de la chaîne; auprès des fabricants pour réduire le prix d'achat des mesures, ce qui donnerait le même résultat dans la perspective du test du participant? ou aussi a-t-il pensé à intervenir auprès des installateurs électriciens pour réduire les coûts d'installation des thermostats programmables?

Q .6

Référence :

- (i) GI-17, Document 1, p. 22-23
- (ii) GI-17, Document 4, p. 13 Tableau activités promotionnelles

Préambule :

- (i) « 5.2.1. *Appareil de chauffage certifié Energy Star® (achat, location et communautaire)*

...

Le nombre prévu de participants pour le volet communautaire est de 2 et il est respectivement de 120 et 150 pour les volets achat et location. »

- (ii) *Via notre service de crédit, informer les clients en difficultés de paiement du programme*

Demande :

En plus de l'aide financière qu'il propose, le Distributeur envisage-t-il d'effectuer ou a-t-il déjà entrepris des démarches auprès de certaines institutions financières en vue de faciliter l'accès au financement des opérations d'achat des appareils de chauffage de haut rendement énergétique particulièrement pour les clients à faible revenu?

Q .7

Référence :

GI-17, Document 1, p. 41

Préambule :

- Annexe A Tableau : *Résultats tests économiques PGEÉ 2009 Gazifère;*
- Le PGEÉ de Gazifère s'inscrit dorénavant dans le cadre du Plan d'Ensemble en Efficacité Énergétique et Nouvelles Technologies (PEEÉNT) de l'Agence de l'Efficacité Énergétique (l'AEÉ). Celle-ci se réfère au test du coût social (TCS) pour évaluer ses programmes en efficacité énergétique et nouvelles technologies.

Demande :

Compte tenu du nouveau contexte d'implantation du PGEÉ de Gazifère, veuillez reproduire le tableau en référence en y ajoutant une colonne indiquant les résultats du TCS pour chacun des programmes mentionnés.

Q .8

Référence :

GI-17, Document 4, p. 4

Préambule :

Tableau Plan de communication des récupérateurs de chaleur des eaux de douche.

Demande :

- a) Le Distributeur a-t-il envisagé de collaborer avec les grandes chaînes de distribution des produits de chauffage et de construction et rénovation en général, comme Home Dépôt, Réno Dépôt et Rona en vu de démontrer la technologie, de la rapprocher le plus des consommateurs et de la rendre plus abordable?
- b) La question se pose également pour les systèmes de chauffage à haut rendement.

Q .9

Référence :

GI-17, Document 4, p. 14

Préambule :

Tableau Plan de communication des programmes résiduels.

Dépenses reliées à l'entente de partenariat avec l'APCHQ.	5 000 \$
Dépenses reliées à l'entente de partenariat avec l'ACQ.	1 000 \$

Demande :

Veuillez justifier la différence des ordres de grandeur des dépenses liées à l'une et l'autre des ententes.

Q.10

Référence :

GI-17, Document 5

Préambule :

Tableau : suivi et projections du programme global en efficacité énergétique

Demande :

Veillez définir les variables de la colonne 1 du tableau en préambule quand elles s'avèrent mal comprises :

Budgets du PGEÉ	Les budgets autorisés par la Régie
Coûts directs réels du PGEÉ	Les montants correspondants à l'aide financière attribuée
Coûts totaux réels du PGEÉ (A)	Les montants correspondants à l'aide financière attribuée et aux coûts administratifs du Plan
Pertes de volumes différentielles prévues (m ³)	Diminution prévue des volumes de gaz vendus aux clients attribuée au PGEÉ (effet d'opportunité et celui de bénévolat pris en compte)
Pertes de volumes différentielles réelles (m ³)	Diminution effective des volumes de gaz vendus aux clients telle qu'elle se traduit sur les volumes tirés du réseau
Pertes de revenus prévues	Telles que définies au GI-17 Doc 1 p.35
Pertes de revenus réelles (B)	
Revenus totaux prévus	
Revenus totaux réels	
Augmentation des revenus requis (A) + (B)	

Q.11

Référence :

GI-17, Document 6, p. 1

Préambule :

« À titre incitatif, cette lettre promotionnelle mentionnait l'offre de remise de 100 \$ et d'un thermostat programmable gratuit à l'achat d'un nouvel appareil de chauffage à haut rendement énergétique certifié Energy Star. »

Demande :

Veillez préciser pourquoi la lettre en question ne mentionnait pas en même temps l'offre de remise de 135 \$ et d'un thermostat programmable pour la location d'un générateur d'air chaud Energy Star?

Q.12

Référence :

GI-17, Document 6, p.2

Préambule :

« Grâce à ces informations, Gazifère a ciblé les quartiers au potentiel de conversion le plus important. En mars et avril 2008, elle a distribué dans ces secteurs 1 629 accroche porte faisant la promotion des avantages du gaz naturel et de la conversion.. »

Demande :

Sur quel critère le Distributeur a-t-il pu juger l'importance du potentiel de conversion propre à chaque quartier? Expliquer.

Q.13

Référence :

GI-14, Document 1, p.8

Préambule :

« 2) Si le solde en fin d'année est un montant à recevoir des clients, Gazifère propose de récupérer de ses clients le solde à recevoir au 31 décembre de chaque année, s'il est égal ou inférieur à 100 000\$, dans le calcul du revenu requis de la deuxième année subséquente, à titre d'exclusion. Si le solde à recevoir est supérieur à 100 000\$, Gazifère propose d'amortir le solde, de façon linéaire, sur une période de cinq ans et d'inclure cet amortissement dans l'établissement du revenu requis à partir de la deuxième année subséquente à titre d'exclusion. .. »

Demande :

Veillez justifier le choix du seuil de 10 000 \$ à partir duquel l'amortissement est pratiqué.

Q.14

Référence :

GI-14, Document 1, p.8

Préambule :

« Q.17 Dans le cadre de la phase I du présent dossier, Gazifère a précisé qu'elle proposerait une façon d'estimer le montant de gaz perdu sur une base mensuelle dans le but d'exclure le montant de gaz non facturé retrouvé dans le compte de stabilisation du gaz perdu inclus dans la base de tarification et ce, jusqu'à ce que des outils soient en place pour lui permettre de calculer les revenus non facturés en fin de mois en temps opportun. Gazifère est-elle en mesure de présenter sa proposition ? »

Demande :

1. Veuillez indiquer les pistes que Gazifère est en train d'explorer pour arriver à calculer les revenus non facturés en fin de mois.

2. Veuillez indiquer quand ces outils de calcul seraient-ils présentés à la Régie.

Q.15

Référence :

GI-19, Document 1, p.2

Préambule :

« Given that Gazifère is being charged the same Rate 200 rate in the winter and summer months, having a seasonal rate for the large volume rate classes is no longer warranted. »

Demande :

Veillez démontrer qu'à moyen et long terme, la suppression de la variation saisonnière des tarifs n'aura pas de conséquences sur la forme de la demande globale de Gazifère et n'induit pas des augmentations pour les autres coûts du Distributeur (fourniture, équilibrage, transport).

Q.16

Référence :

GI-19, Document 1, p.2

Préambule :

« The Company is now proposing to recover the distribution related deficiency from its fixed and variable delivery charges. »

Demande :

- a) Veuillez indiquer comment les autres distributeurs canadiens procèdent-ils pour récupérer leurs revenus requis additionnels (par les charges variables seulement ou par les charges fixes et les charges variables et selon quelles parts)?
- b) Le Distributeur a-t-il pris en compte l'impact de sa proposition sur le test du participant et ses conséquences sur les volumes d'économies d'énergie qui seront produits par les clients dans le cadre du PGEÉ ?
- c) Veuillez justifier la proposition du Distributeur de récupérer dans chaque tarif les revenus requis additionnels avec une augmentation égale (en %) des charges fixes mensuelles et des charges de livraison (delivery charges). Que pourrait donner comme résultat une augmentation différenciée de ces charges accordant plus de poids aux « delivery charges » (par ex. 80%-20%). Veuillez reproduire les tableaux de GI-19, Documents 1 et 1.2.

Q.17

Référence :

GI-19, Document 1, p.3-4

Préambule :

« The proposed rates were determined in two stages. In stage 1, the distribution deficiency is allocated to the rate classes pro rata to their rate base allocations on a preliminary basis.

In the second stage, the distribution deficiency allocation is reviewed and further adjustments may be performed to the distribution revenue component of the various rate classes. The final distribution deficiency is shown in Column 4 of GI-19, document 1.1.»

Demande :

- a) Qu'entendez-vous par « on a preliminary basis » ?
- b) Veuillez déposer l'allocation faite des actifs de distribution ayant servi à l'allocation du revenu additionnel requis par classe tarifaire.
- c) Veuillez présenter un exemple de calcul fait pour une ou 2 classes de tarifs (tarif 2 et 3 par ex.) qui explique les ajustements qui pourraient être apportés au revenu de distribution des différentes classes tarifaires.

Q.18

Référence :

(i) GI-19, Document 1, p.4

(ii) GI-19, Document 1, p.5

(iii) GI-19, Document 1.1

(iv) GI-19, Document 1.3)

Préambule :

«... Further, given the size of the Rate 2 revenue requirement, any downward adjustment to its revenue to cost ratios or rate increase would cause a deterioration of the revenue to costs ratios and considerably higher rate impacts for the other rate classes..»

Demande :

- a) Veuillez reproduire le tableau1 de la référence (ii) en considérant un R/C ratio pour 2009 de 0,84 (plutôt que 0,85) pour le tarif 2.
- b) Avec la même hypothèse, veuillez reproduire les tableaux en références (iii) et (iv).

Q.19

Référence :

- (i) GI-20, Document 2.1, lignes 4 et 6
- (ii) GI-20, Document 3.1, lignes 4 et 6
- (iii) GI-20, Document 2, ligne 7 colonne 13
- (iii) GI-20, Document 3, ligne 7 colonne 13

Demande :

- a) Veuillez expliquer la différence des valeurs pour le même libellé dans chaque référence ((i) et (ii)) ou expliquer davantage les deux lignes.
- b) Dans les références (i) et (ii), les notes 4 renvoient aux notes 1 des références (iii) et (iv) et vice versa. Veuillez expliquer.